

Que faire si le propriétaire n'a pas fait ouvrir les compteurs?

Notre réponse

Si les compteurs sont scellés à votre arrivée dans le logement, vous devez obtenir le code EAN des points de fourniture auprès de l'ancien locataire ou auprès de votre propriétaire.

Ensuite, vous devez :

- prévenir votre fournisseur et communiquer ce code à votre gestionnaire de réseau de distribution;
- prendre rendez-vous pour l'ouverture des compteurs.

Bon à savoir ! Vous trouverez votre gestionnaire de réseau de distribution et ses coordonnées sur le site de la CWAPE.

Voyez également notre fiche "Qui doit payer l'ouverture des compteurs?".

Références légales

Documents type

Date de mise à jour: Mardi 04/01/22